

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU GERS - COMMUNE DE MASSEUBE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**BUDGET PRINCIPAL MAIRIE**  
**FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES**

Envoyé en préfecture le 24/04/2025  
 Reçu en préfecture le 24/04/2025  
 Publié le 24/04/2025  
 ID : 032-213202427-20250414-DE\_14042025\_04-DE

S<sup>2</sup>LO

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
14 avril 2025	09 avril 2025	16	13	14	14	0	0

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames BONNET Marie-José, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, SOURIGUERE Véronique et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusés : Madame MILESI Isabelle et Monsieur DANIELI Sébastien.

Absent : Monsieur CANO Antony.

Procuration : Monsieur DANIELI Sébastien a donné procuration à Monsieur GARBAY Jacques.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal de la Commune de MASSEUBE réuni sous la présidence de Monsieur Roger BREIL Maire de la Commune après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>➤ Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>A</b>
qui est égal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	<b>+ 140.471,92</b>
<b>➤ Report à nouveau</b>	<b>B</b>
(Solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	<b>+ 47.349,55</b>
<b>➤ Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>A+B</b>
	<b>+ 187.821,47</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>➤ Solde d'exécution 001</b>	<b>C</b>
(avec les résultats antérieurs)	<b>- 230.979,58</b>
<b>➤ Soldes des restes à réaliser</b>	<b>D</b>
	<b>+ 105.177,00</b>
<b>➤ Besoin de financement</b>	<b>E = C + D</b>
	<b>- 125.802,58</b>

**décide d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :**

<b>1°</b> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	<b>F</b>
	<b>125.802,58</b>
<b>2°</b> Le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	<b>62.018,89</b>

Le secrétaire de séance,  
 Jacques GARBAY



Cachet de la collectivité Pour extrait conforme,



Le Maire,  
 Roger BREIL.

